



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 57273

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des enfants de moins de cinq ans face au virus de la grippe dite A-H1N1. Dans plusieurs pays atteints par ce virus, les enfants de moins de cinq ans apparaissent particulièrement vulnérables voire parfois exposés à un risque mortel d'après les données médicales disponibles. Il en est ainsi au Royaume-uni à la date de la mi-juillet 2009. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement a prévu en direction de cette catégorie de la population fragile et exposée dans l'hypothèse où une épidémie sévère de grippe surviendrait dans les prochains mois.

Texte de la réponse

Les données scientifiques les plus documentées font apparaître un risque significativement plus important pour les enfants de moins de un an, face au virus de la grippe A(H1 N1). La question se pose aussi à l'égard de plusieurs catégories de population, dont l'exposition au virus semble plus problématique soit à raison de l'âge, soit à raison de leur état de santé actuel. L'état de santé initial des personnes est une donnée susceptible d'influer sur la décision de vaccination, quelque soit l'âge du sujet. Le ministère chargé de la santé, sur avis du Haut conseil de santé publique, a identifié les pathologies pour lesquelles des précautions d'emploi devront être observées à l'égard des sujets concernés. L'âge des sujets ne constitue pas à lui seul, en revanche, un obstacle à la mise en place d'une stratégie vaccinale, à l'exception des enfants de moins de 6 mois, qui ne peuvent être vaccinés. Pour ces nourrissons est mise en place une protection « en anneau », consistant à protéger leur entourage familial immédiat (parents, fratrie), ainsi que les personnes qui ont en charge ces enfants (crèches, assistantes maternelles, services pédiatriques), de sorte qu'ils ne soient pas exposés au risque de contagion. Pour les enfants de 6 mois à 24 mois, qui peuvent être vaccinés, la vaccination a été proposée prioritairement. Enfin, pour les enfants plus âgés (au-delà de 24 mois), la vaccination a débuté le 25 novembre 2009. Elle n'est pas obligatoire mais décidée par la famille. Pour les plus jeunes, elle se déroule dans un centre de vaccination tous publics, en présence des parents. Pour les collégiens et lycéens, elle peut se dérouler dans leur établissement scolaire ou dans un centre tous publics, si les parents le souhaitent. Le respect des règles d'hygiène rappelées dans le cadre de la campagne des gestes barrière contre le virus de la grippe A(H1 N1) reste, de toutes les manières et à tout âge de la vie, la mesure de prévention la plus efficace.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57273

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7789

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 12078